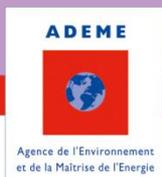
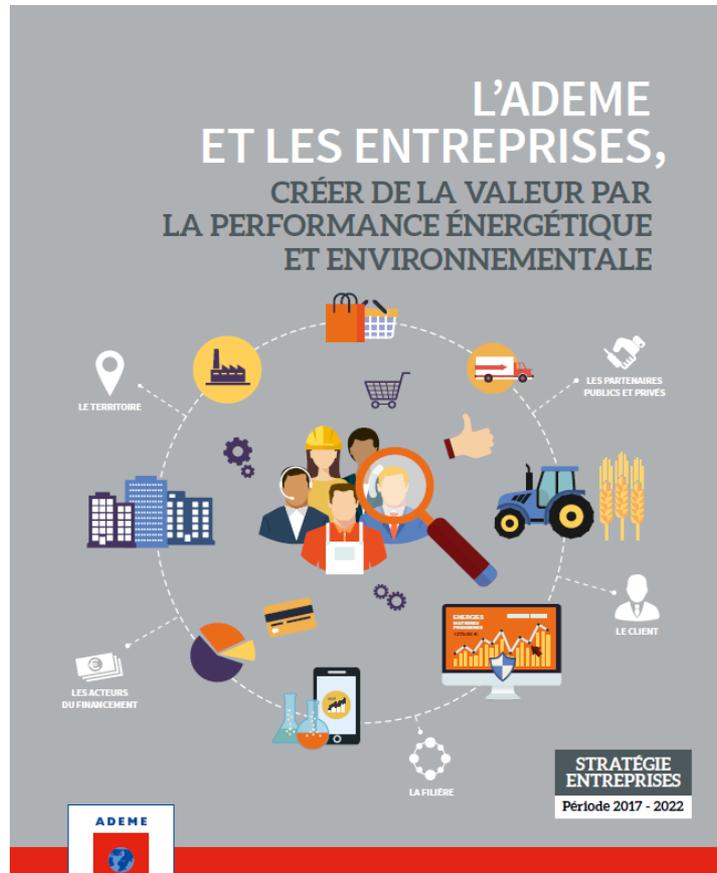


Conférence > Réduire la facture énergétique de votre entreprise

Les dispositifs incitatifs pour passer à l'action en Ile-de-France



Stratégie Entreprise de l'ADEME 2017/2022





SENSIBILISER ET ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

- Apporter des clés pour comprendre les enjeux : Sensibilisation / Information / Pédagogie
- Éclairer les décisions : Méthodologie, aide aux études préparatoires

MOBILISER ET ACCOMPAGNER LE PASSAGE À L'ACTE (INNOVATION, GÉNÉRALISATION)

- Animer, mettre en relation et faire travailler ensemble : mise en réseau, animation des acteurs du territoire
- Accompagner la montée en compétence
- Valoriser les exemples à suivre pour favoriser la démultiplication
- Accompagner financièrement (innovation, généralisation)

PORTER UNE VISION INTÉGRÉE DES TECHNOLOGIES, DES MARCHÉS ET DE LEURS ENJEUX

- Apporter une expertise et une connaissance des solutions technologiques actuelles et futures en faveur de la TEE
- Apporter une vision des marchés (selon une approche intégrée de l'offre et de la demande) et de leurs enjeux : Base de données, outils

PROPOSER DES TRAJECTOIRES PAR DES APPROCHES PROSPECTIVES

- Préparer l'avenir : identifier les enjeux et les solutions de demain
- Favoriser les nouvelles approches en faveur de la TEE selon les usages
- Accompagner les nouveaux modèles économiques de production, de consommation et d'affaires



L'ADEME accompagne et soutient les entreprises, directement ou via leurs organisations, pour les faire progresser dans leur performance environnementale et/ou les accompagner dans le développement et la mise sur le marché de solutions innovantes en faveur de la TEE.

Elle met pour cela en œuvre différents outils de financement, méthodologiques, ou d'animation :

- Des **aides financières** (aides aux études ou à l'investissement : Fonds Chaleur, Fonds Déchets, aide à l'innovation, Programme Investissements d'Avenir, Appels à projets R&D...);
- Des **formations** et dispositifs d'accompagnement à la montée en compétence (programme FEEBAT de formations aux économies d'énergie à destination des

professionnels de la rénovation thermique des logements ; DEREFEI, pour devenir référent énergie en industrie) ;

- de **l'animation et mise en réseau** (Club ADEME International réunissant des PME et ETI innovantes souhaitant promouvoir leurs offres à l'international, réseaux RECORD, Score LCA...);
- des **labels** et autres dispositifs de reconnaissance (Charte « Objectif CO₂ » d'engagement des transporteurs routiers, FRET 21, ETV, écolabel européen...);
- des **guides techniques**, sectoriels, méthodologiques (disponibles sur ademe.fr) ;
- des **retours d'expériences** (valorisés sur ademe.fr) ou des séminaires techniques, colloques...

Réaliser une étude de faisabilité ou des investissements éligibles aux aides de la Région et de l'ADEME



2. MODALITES DES AIDES A LA DECISION

Ce dispositif s'articule autour de deux niveaux complémentaires d'études :

- L'étude de **diagnostic** qui permet un état des lieux approfondi à caractère technique et/ou organisationnel de la situation avec une étude critique et comparative des différentes solutions envisageables.
- L'étude d'**accompagnement de projet** qui regroupe différentes missions de conseil permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation de projets et notamment la détermination de sa faisabilité. Ces missions peuvent notamment :
 - nécessiter une compétence pointue (technique, économique, méthodologique, juridique, etc.), permettant l'accompagnement d'un maître d'ouvrage dans son projet,
 - ou encore se matérialiser par un conseil plus ou moins continu sur la durée d'un projet (mission d'accompagnement, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ...).

En outre, ces études pourront être réalisées dans le cadre d'opérations groupées pilotées par un coordonnateur qui devra assurer des missions d'animation (recrutement, accompagnement, formation, ...). Ces missions pourront également bénéficier d'une aide de l'ADEME d'un montant maximum de 70 % des dépenses éligibles.

Réaliser une étude de faisabilité ou des investissements éligibles aux aides de la Région et de l'ADEME



	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME				Plafond de l'assiette
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique	
	PE	ME	GE		
Etudes de diagnostic					50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet	70 %	60 %	50 %	70 %	100 000 €

* PE = petite entreprise, ME = moyenne entreprise, GE = grande entreprise

Réaliser une étude de faisabilité ou des investissements éligibles aux aides de la Région et de l'ADEME



Pour les bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique, l'ADEME n'accordera pas d'aide pour les études réalisées pour des établissements de plus de 250 salariés sauf sur les thèmes en émergence, les études préalables à des investissements finançables par l'ADEME ou pour entraîner des PME.

Le prestataire réalisant l'étude doit être externe au bénéficiaire de l'aide ADEME et doit s'engager à n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement et son intégrité. Il n'est pas impliqué directement et n'a pas d'intérêts particuliers : vente, fabrication, installation, utilisation ou maintenance des objets sur lesquels porte l'étude. A ce titre, il doit être non dépendant¹ d'opérateurs de services ou de matériels ayant des intérêts particuliers indiqués ci-dessus avec la prestation.

Pour les prestations d'accompagnement de projet uniquement, l'ADEME pourra cependant décider d'accorder son aide dans les situations où les compétences, qualifications et disponibilités requises pour réaliser la prestation d'aide à la décision ne pourraient être trouvées en appliquant ces critères d'autonomie.

Dans tous les cas, le prestataire ne doit pas être exclu de ce champ d'activité par une quelconque réglementation.

L'octroi de l'aide pourra être conditionné au recours à un prestataire dont les compétences respectent un référentiel validé par l'ADEME.

Réaliser une étude de faisabilité ou des investissements éligibles aux aides de la Région et de l'ADEME



DIAGADEME

Le portail des Aides à la Décision Energie-Environnement de l'ADEME

Accueil | Documentation | Annuaire Bureaux d'études | Contacts

DIAGADEME & Vous :
Entreprises, collectivités, vous souhaitez un conseil et un accompagnement professionnel pour vos projets « Energie et Environnement »,
Bureaux d'étude, cabinets conseil, vous souhaitez faire connaître vos compétences en matière de conseil « énergie » et « environnement » auprès des maître d'ouvrages (Entreprise, Collectivités, ...),
DIAGADEME est le point de rencontre de ces 2 demandes.

Entreprises, collectivités

Bureaux d'étude, d'ingénierie et cabinets conseil

www.diagademe.fr

Accédez à vos études

- [Vous êtes le bénéficiaire d'une étude](#)
- [Vous êtes un bureau d'étude](#)
- [Vous êtes ingénieur de l'ADEME](#)

Présentation animée et sonorisée (7 mn)

Retrouvez sur DIAGADEME :

- Les cahiers des charges de l'ADEME, pour préparer ou répondre aux consultations
- L'accès privé en ligne à votre dossier d'étude, pour échanger avec l'ADEME
- Les fiches de synthèse de DIAGADEME, pour faire le bilan et commenter la prestation

A venir : un annuaire des bureaux d'études

Environnement technique pour DIAGADEME :

DIAGADEME est compatible avec les navigateurs Google Chrome 28, Mozilla Firefox 22, Microsoft Internet Explorer 9.

Réaliser une étude de faisabilité ou des investissements éligibles aux aides de la Région et de l'ADEME



Appels à projets / Actualité / L' X

https://ile-de-france.ademe.fr/actualite/appels-projets

L'ADEME en Île-de-France

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Accueil / Actualité / Appels à projets

Rechercher

Imprimer

Actualité

Appels à projets

Dans l'esprit de l'accompagnement de l'ADEME, il ne s'agit pas de faire de l'aide systématique, mais bien de ne soutenir que les projets les plus audacieux et volontaristes sur le **triple plan environnemental, énergétique et sociétal**.

Pour autant, ces projets doivent rester **optimisés économiquement**, donc **reproductibles et diffusables**, même avec des **niveaux de performance élevés**.

Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Appels en cours

Appels en cours	Clôture	Descriptif	Documents
2018/2019 Réseaux de chaleur	19/12/2018	L'ADEME Île-de-France et le Conseil régional Île-de-France lancent la 8e session d'appel à projets Réseaux de chaleur. La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et le Conseil régional d'Île-de-France accompagnent et initient des projets visant à réduire les consommations d'énergie et à développer les énergies renouvelables . Cet appel à projets a pour but de financer les projets d'extensions, de création, de densification ou d'interconnexion de réseaux de chaleur , pour les réseaux de chaleur valorisant plus de 50 % d'EnR&R. La performance énergétique du réseau sera également prise en compte.	<p>► Téléchargez le formulaire de pré-candidature (DOC - 293.9Ko)</p> <p>Contact ADEME : Laurianne HENRY</p> <p>Contact Région IDF : Nicolas TURPIN</p> <p>► Informations de la Région Île-de-France</p>

Il est recommandé de lire attentivement la



Merci

stefan.louillat@ademe.fr



plan#EnergieClimat



www.iledefrance.fr

 **île de France**

Stratégie régionale de l'Énergie et du Climat d'Île-de-France

Nicolas TURPIN

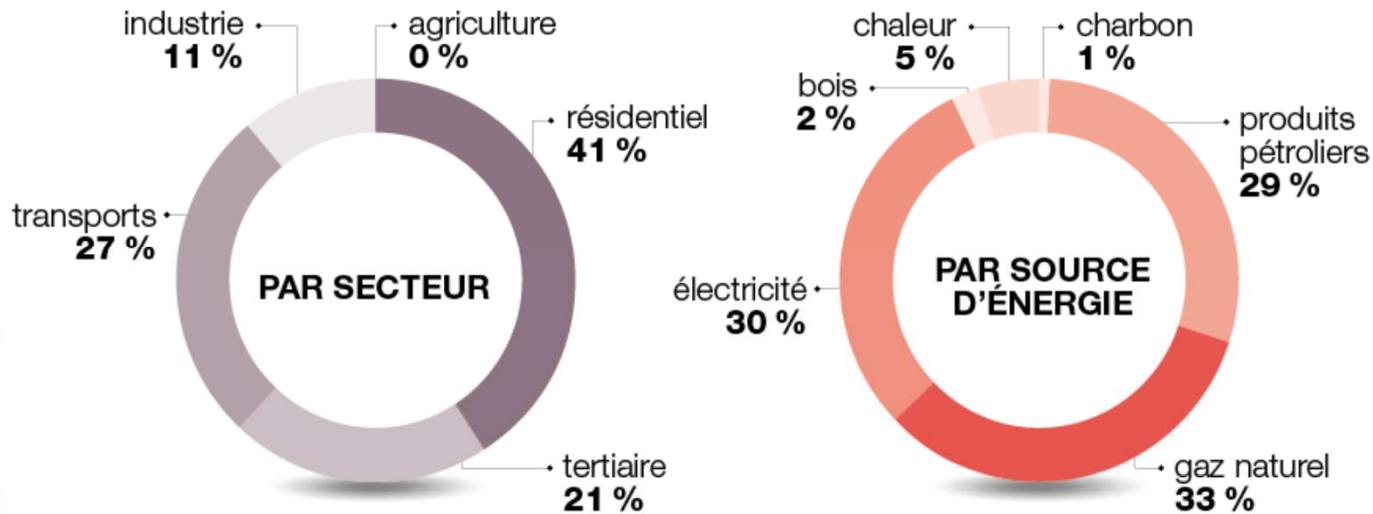
Service Transition Énergétique, Qualité de l'Air, Bruit, Climat

Le renforcement du cadre règlementaire

- ✓ **L'accord de Paris**
- ✓ **Le Paquet Energie Climat 2030**
- ✓ **La Région : chef de file pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le climat, la qualité de l'air et l'énergie**

Constat : l'énergie au cœur des activités

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE EN 2015



Source : AIRPARIF pour le ROSE ; données climat normal - provisoires au 09/03/2017

Consommation des ménages et des entreprises prépondérante

Mix énergétique des 225 TWh : principalement gaz/électricité/produits pétroliers

Stratégie régionale de l'Énergie et du Climat d'Île-de-France

Une nouvelle ambition pour notre région



La stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France

- ✓ La Région chef de file pour l'énergie et le climat
- ✓ La Région exemplaire
- ✓ La Région force de nouvelles propositions réglementaires

Nouvelle ambition énergétique pour l'Île-de-France

- ✓ Sobriété
- ✓ Production d'énergie renouvelable
- ✓ Réduction de notre dépendance

Objectifs 2030

Réduire de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015 grâce à :

- ✓ Réduction de près de 20% de la consommation énergétique régionale
- ✓ Multiplication par 2 des énergies renouvelables produites
- ✓ Multiplication par 3 de la part globale des énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale

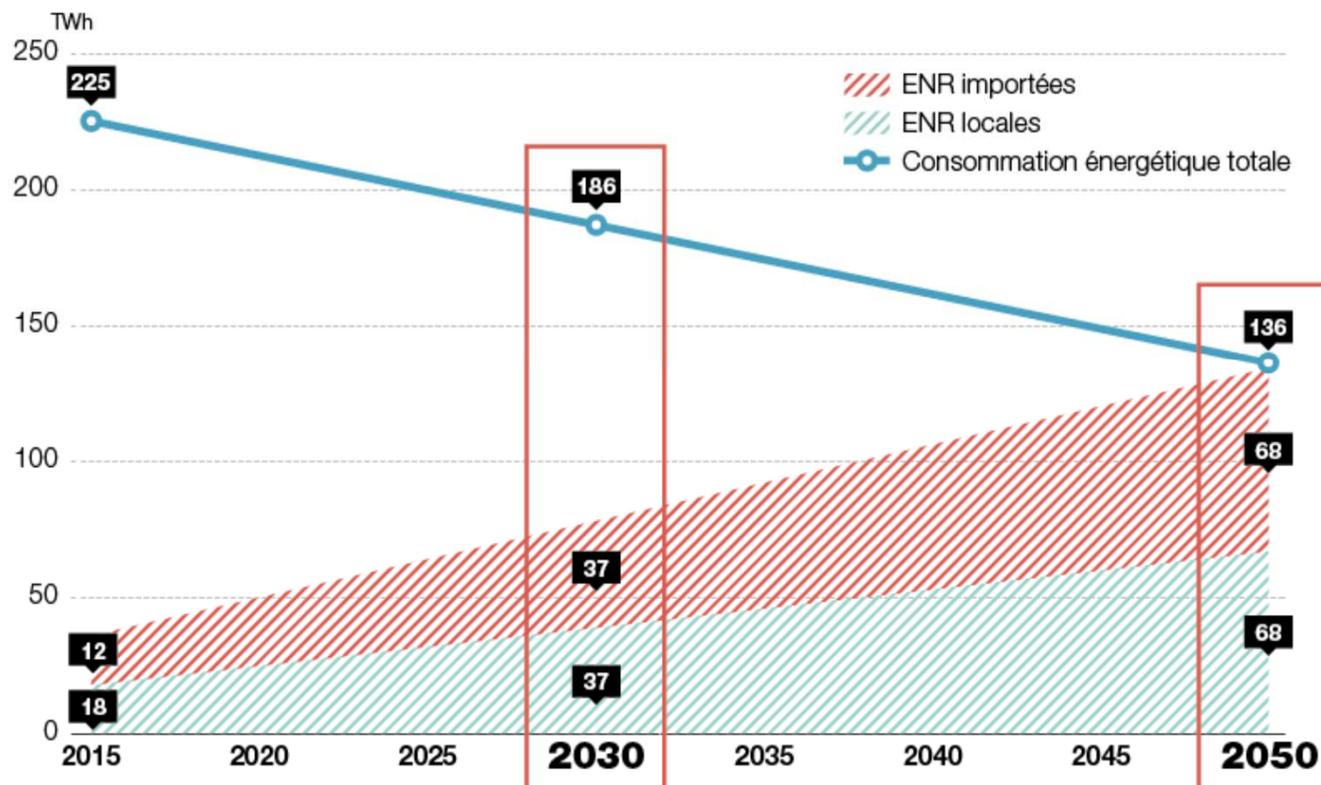
Objectifs 2050

Tendre vers une région 100% ENR et zéro carbone grâce à :

- ✓ La réduction de 40% de la consommation énergétique régionale
- ✓ La multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien

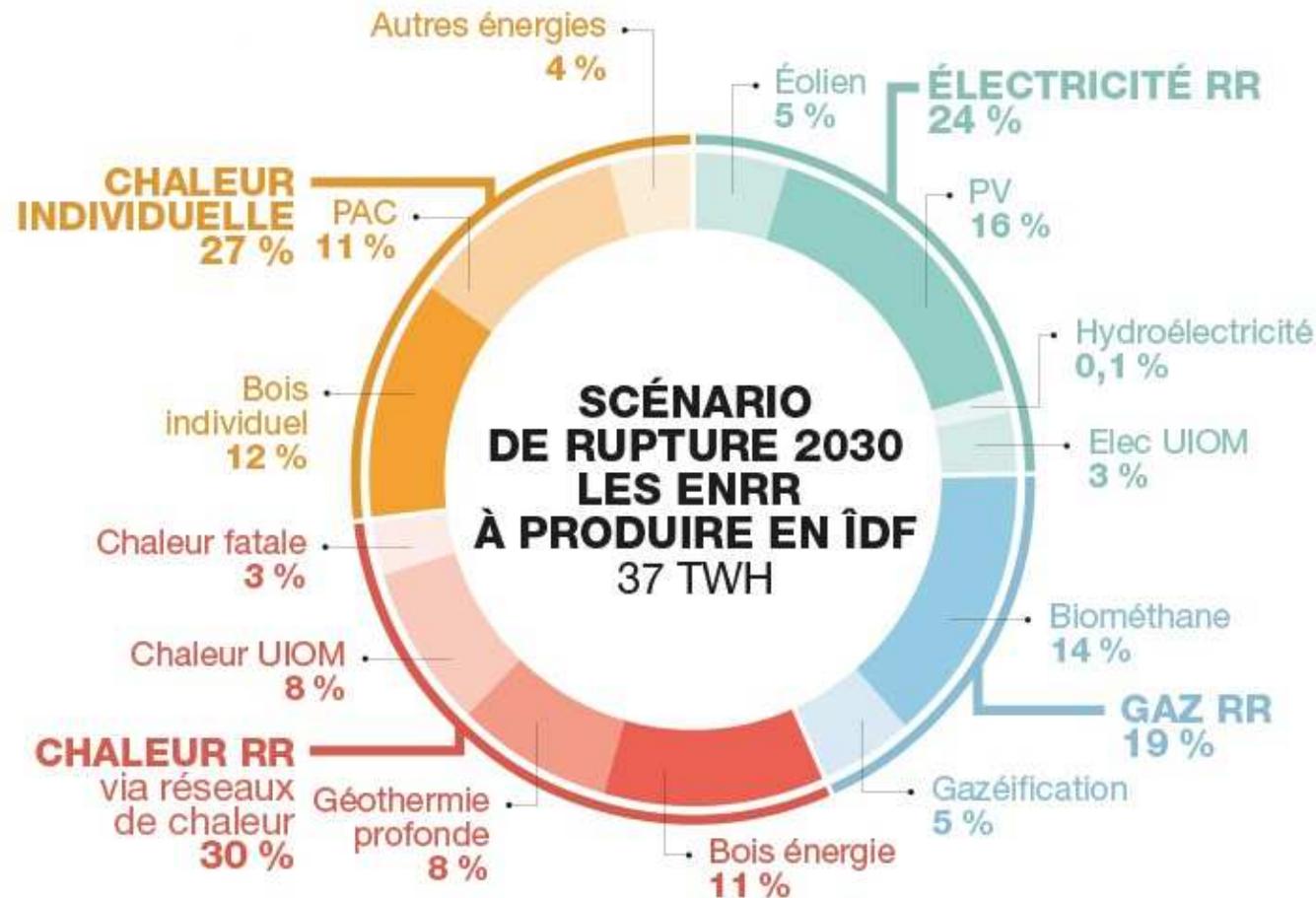
Vers une Île-de-France 100% renouvelable

L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2030 ET 2050 SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE RUPTURE INTÉGRANT LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHALEUR ET CARBURANT



Source : Service transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat de la Région Île-de-France.

Nouvelle ambition énergétique pour l'Île-de-France pour 2030





**La Région chef de file
pour l'énergie et le
climat vers une
nouvelle gouvernance :
Passer à l'action**

La Région accompagne les projets d'ENRR

- ✓ Les bénéficiaires des subventions régionales accordées dans le cadre de la stratégie énergie-climat sont toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat.

→ Les entreprises

- ✓ Lancement d'un bouquet d'appels à projets pour toutes les énergies renouvelables et de récupération, en privilégiant les solutions innovantes

- ✓ Les dispositifs complémentaires

→ Aides aux études

Lancement d'un bouquet d'appels à projets pour toutes les énergies renouvelables et de récupération, en privilégiant les solutions innovantes

- ✓ Lancement d'un bouquet d'appels à projets pour toutes les énergies renouvelables et de récupération, en privilégiant les solutions innovantes
- ✓ Appel à projets EnR&R - chaleur renouvelable
 - Cet appel à projets vise à financer :
 - Installations de géothermie superficielle, doublet de géothermie profonde, installations de récupération d'énergie fatale (dont UIOM, Datacenter, eaux usées, etc.), extension et création de réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables et de récupération

Aide régionale : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000€ sauf pour l'aide aux doublets de géothermie profonde plafonnée à 3 000 000€.

- Chaufferie biomasse

Aide régionale : si la puissance de l'installation est inférieure à 100 tep : jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, des dépenses éligibles plafonnée à 500 000 €. Si la puissance de l'installation est inférieure à 100 tep : jusqu'à 30% du montant du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, des dépenses éligibles, plafonnée à 1 000 000 €.

Lancement d'un bouquet d'appels à projets pour toutes les énergies renouvelables et de récupération, en privilégiant les solutions innovantes

- ✓ Lancement d'un bouquet d'appels à projets pour toutes les énergies renouvelables et de récupération, en privilégiant les solutions innovantes

- ✓ **Appel à projet EnR&R – électricité renouvelable**

- Cet appel à projets vise à financer :
 - Installations éoliennes
 - Installations photovoltaïques
 - Installation de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable
 - Installation de production d'hydro électricité

Aide régionale : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000€ sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50%.

- ✓ **Appel à projets innovants**

- La transition énergétique étant un sujet très évolutif, cette rubrique permettra l'émergence de projets innovants.
- L'Île-de-France doit concentrer ses efforts sur le développement des énergies renouvelables en mettant l'accent sur l'innovation.

Aide régionale : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonné à 1 000 000€.

Les dispositifs complémentaires

✓ Aides aux études

- Schéma directeur d'éclairage public intelligent
- Schéma directeur de réseau de chaleur
- Les plans stratégiques patrimoniaux
- **Etude de faisabilité technique, économique, financière, juridique**
- Accompagnement aux concertations publiques (hors concertation réglementaire)
- Etude des dépendances énergétiques des territoires

Aide régionale : jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 50 000€.

PLAN « Changeons d'air en Île-de-France »

Dispositif régional « véhicules propres »

- ✓ Aide à l'acquisition de véhicules propres pour les petites entreprises

✓ LE DISPOSITIF :

- Pour les petites entreprises de **moins de 50 salariés** et **moins de 10 M€** de CA annuel
- Tout type de véhicules : du deux-roues au poids lourd, neufs ou d'occasion
- Véhicules **électriques**, au **GNV** ou à **hydrogène** et taxis hybrides rechargeables

✓ LES CHIFFRES :

- **Fin 2017** : Démarrage du dispositif, affectation de **2 M€**
- Prime versée : de **1 500 €** (deux-roues) à **9 000 €** (véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes)
- **Depuis le lancement** : **1 344 178 €** d'aide notifiés pour **241 dossiers** validés

- Merci de votre attention

Stratégie régionale de l'énergie et du climat

